

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil quatre, le vingt-six octobre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le dix-huit octobre deux mil quatre, se sont réunis sous la Présidence de Frédéric DERRIEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 9

**Étaient présents** : MM DERRIEN Frédéric, RENARD Jean-Marie, PÉPIN Jean-Paul, BIGOT Jean-Claude, GRILLOT Albert, URPHÉANT Eugène et Mmes JOUQUAN Hélène, PINSON Jeanne et SALARDAINE Nathalie.

**Était absent excusé** : LAURENT Arnaud.

**Étaient absents** : MM CAURIER Jean-Marie, DESRAIS Gérard, GORGIARD Pierre, HUE François.

Monsieur BIGOT Jean-Claude est désigné secrétaire de séance.

**N°68/2004 : Choix d'une société gérant une fourrière animale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association MAEVA de DINGÉ n'assure plus depuis fin juillet 2004, la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ainsi que le gestion d'une fourrière animale, pour cause de fermeture. C'est pourquoi, il propose la signature d'un nouveau, contrat avec l'Agence CHENIL SERVICE, dont le siège social est situé à PINDÈRES (47 700), Domaine de Rabat et dont la fourrière est sise à Cherville au RHEU (Ille-et-Vilaine).

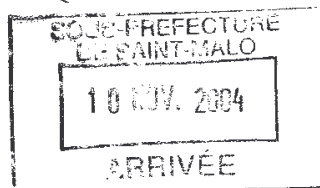
Le coût de ce contrat est de 730,78 € H.T. (0,61 € H.T. par habitant) soit 874,01 € T.T.C.

Considérant le coût de ce service et l'illégalité dans laquelle sont les propriétaires d'animaux errants, Monsieur le Maire propose également d'établir un prix, par intervention, qui sera facturé au propriétaire qui récupérera son animal auprès de l'agence CHENIL SERVICE. Ce coût s'ajoutera aux frais de fourrière que la société facturera directement au propriétaire de l'animal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le contrat de prestation de service de l'Agence CHENIL SERVICE, dont le siège social est situé à PINDÈRES (47 700), Domaine de Rabat et dont la fourrière est sise à Cherville au RHEU (Ille-et-Vilaine), pour un montant T.T.C. de 874,01 €, soit 0,61 € H.T. par habitant, la commune comptant 1 198 habitants au dernier recensement de 1999.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat.
- FIXE le prix de l'intervention qui sera facturée au propriétaire, dont l'animal aura été ramassé et récupéré auprès de l'Agence CHENIL SERVICE, à 72,00 € T.T.C.

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Frédéric DERRIEN.

